

JUTE – SCP 120.03

NOUVEAUX BAREMES A PARTIR DU 1^{ER} AVRIL 2021

INDEXATION

Les salaires sont multipliés par 1,0056 à partir du 1^{er} avril 2021

1	Coudre, couper, doubler des sacs, thermo-couper, estampiller, étendre, déposer et enlever des sacs, bref tout le travail d'estampillage	€ 12,6853
2	Lier, presser, manutention	€ 13,2092
3	Entretien, chauffeur, charger et décharger	€ 13,3764
4	Contremaître, mécanicien qualifié	€14,0175

Ceci sont des salaires barémiques, les salaires effectifs dans ton entreprise peuvent être plus élevés.